

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES

POUR LA PALESTINE

RESTRICTED

SR/34

30 mars 1949

Original : French

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34ème SEANCE

tenue à Beyrouth le 30 mars 1949.

Présents : M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
M. Ethridge (Etats-Unis)

M. Azcarate - Secrétaire Principal

Le Représentant de la Ligue des Sociétés
de la Croix-Rouge
Les Représentants des Quakers

Le PRESIDENT résume les travaux de la Commission en ce qui concerne les réfugiés. Celle-ci s'est bornée, jusqu'ici, à prendre contact avec les Gouvernements arabes en vue d'étudier la possibilité d'appliquer la résolution de l'Assemblée générale. Du côté du Gouvernement d'Israel, la Commission ne semble pas avoir trouvé un accueil favorable à l'idée du rapatriement des réfugiés dans leurs foyers. Cependant, la Commission doit se rendre prochainement à Tel Aviv pour réexaminer la question. Quant au projet de réinstallation des réfugiés arabes, la Commission n'a pas encore étudié de projet pratique d'une telle réinstallation, étant donné la position de principe prise par les différents Etats arabes qui demandent le rapatriement pur et simple. Cependant, la Commission a insisté auprès des Etats arabes pour leur faire comprendre que les fonds dont disposait l'organisation de M. Griffis étaient limités et que la situation des réfugiés risque de devenir grave à la fin de l'année.

M. ETHRIDGE souligne que la Commission a demandé aux Etats intéressés de poursuivre les négociations. Il lui semble en effet qu'un règlement territorial qui fixerait les frontières d'Israel permettrait d'examiner le problème avec des nouvelles données, propres à faciliter une solution.

/Le représentant...

Le représentant de la LIGUE des SOCIÉTÉS de la CROIX ROUGE déclare qu'il est très important pour les organisations qui s'occupent actuellement des réfugiés de savoir si elles auront à travailler au delà du mois d'août. Si ces organisations doivent continuer à s'occuper des réfugiés du mois d'août au mois de décembre, la question se pose de savoir quelles sont les perspectives d'avenir à la fin de cette nouvelle période?

Le PRESIDENT estime que les nouveaux échanges de vues que la Commission de Conciliation souhaite avoir avec les Gouvernements arabes permettront de trouver une solution. Il ajoute que si la Commission peut faire pression sur le Gouvernement d'Israël pour que celui-ci accepte la résolution de l'Assemblée, par contre, elle ne peut demander aux Etats arabes de renoncer à l'application de cette résolution. La Commission envisage actuellement l'établissement d'une "mission technique" chargée d'étudier le problème sur le plan pratique.

. ETHRIDGE insiste sur le fait qu'un certain nombre d'Etats arabes considèrent que le problème des réfugiés est une arme politique pour combattre l'admission de l'Etat d'Israël dans l'Organisation des Nations Unies. Il est probable que les Arabes utiliseront à nouveau cette arme au mois d'avril lors de l'Assemblée générale.

Le représentant des QUAKERS suggère que le retour des réfugiés en Israël pourrait commencer par ceux dont la famille est restée en Israël : de plus, il faudrait que les droits civils leur soient garantis. A cet effet, il se réfère au groupe des libertés civiles des Etats-Unis qui est formé en grande partie de Juifs et qui serait certainement disposé à envoyer une délégation en Israël pour s'occuper de la question.

En ce qui concerne le coût de la réinstallation, le représentant des Quakers explique qu'il a consulté à Tel-Aviv le Ministère de l'Agriculture au sujet du coût qu'il calcule pour l'établissement des familles

/de Juifs.

de Juifs. D'après les renseignements qu'il a obtenus, le coût moyen par famille serait de dix mille dollars. Cette somme couvrirait la maison, l'outillage et l'entretien jusqu'à sa première récolte. 60 à 80% de cette somme est considéré comme recouvrable. De plus, on considère que des villages de moins de cinquante familles ne seraient pas économiques. Cent familles serait considéré comme le type le plus favorable du point de vue économique d'un village. Le représentant des Quakers fait remarquer que le niveau de vie des Arabes étant sensiblement inférieur à celui des Juifs, ce chiffre pourrait être réduit. Il signale que du point de vue religieux, il faudrait tenir compte de l'existence des sectes parmi les musulmans dont les relations sont encore plus difficiles que celles entre musulmans et chrétiens. La plupart des réfugiés dans la région de Gaza appartiennent à des sectes similaires à celles de la Syrie et de la Transjordanie, entièrement différentes de celles qui dominent par exemple en Irak. En principe, tous les réfugiés désirent rentrer dans leur foyer si le minimum de sécurité leur est garanti.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'il serait paradoxal de réinstaller des réfugiés arabes au même niveau de vie qui était le leur auparavant. Les Juifs eux-mêmes prétendent que leur arrivée en Proche-Orient doit avoir pour résultat une élévation du niveau de vie pour l'ensemble de la population.

Le représentant des Quakers constate que le nombre de réfugiés actuellement dans la zone de Gaza, sans compter ceux qui ont été récemment refoulés d'Egypte s'élèverait à 225.000. La détérioration de leur moral est rapide et constante, ce qui fait qu'une réhabilitation morale devient de plus en plus difficile, à mesure que la situation présente se prolonge. Bien que leur premier choix serait de rentrer dans leur foyer, ils seraient certainement disposés, si cela était impossible, à accepter leur réinstallation ailleurs.

Un autre représentant des QUAKERS signale la situation créée par le fait que les réfugiés, à la suite des

/armistices,...

armistices, se pressent de plus en plus sur les limites du "no-man's land". Cela donne lieu à des incidents dangereux et même à des rencontres avec des Juifs. Ce matin même, lorsqu'ils ont pris l'avion à l'aérodrome de Gaza, ils ont constaté que ces derniers jours 40 ou 50 tentes de bédouins avaient été installées sur le terrain de l'aérodrome. Pour permettre à l'avion de partir, un jeep des observateurs des Nations Unies a dû chasser les troupeaux de chameaux qui se promenaient sur la piste d'envol.

Le représentant des Quakers informe la Commission qu'ils sont sur le point d'examiner le second recensement, que malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent ils espèrent que le chiffre ne serait plus écarté de la vérité que de dix ou quinze pour cent.

Le représentant de la LIGUE des SOCIÉTÉS de la CROIX ROUGE déclare qu'il ne considère pas comme réfugiés aux effets de l'assistance ceux qui arrivent de pays arabes. Il considère que le mouvement de réfugiés entre les pays arabes devrait être rigoureusement interdit.

Le PRÉSIDENT demande quelle est la situation sanitaire dans les camps.

Le représentant des QUAKERS explique qu'à Gaza ils ont un équipement complet. L'assistance médicale et l'hospitalisation sont gratuites. Un médecin et deux infirmières visitent le camp tous les jours. Pour l'obtention de cartes de rationnement, on exige des certificats d'innoculation contre la variole, la typhoïde et le typhus. On fait aussi des visites domiciliaires. Lui-même était arrivé ce matin d'une visite dans la région d'Hébron où on avait signalé quelques cas de typhus, avec un certain nombre de prélèvements de sang à être examinés dans les laboratoires à Gaza.

Le représentant de la LIGUE demande si la Commission a des informations en ce qui concerne l'intention de la Transjordanie d'installer 400.000 réfugiés.

Le PRÉSIDENT dit que la réponse est difficile, qu'au début la Transjordanie avait donné l'impression de vouloir accorder de grandes facilités pour l'installation de réfugiés mais plus tard les représentants de la Transjordanie /avaient ...

avaient insisté pour l'acceptation du principe d'un retour dans leur foyer.

M. YALCIN déclare que d'après l'opinion de personnes compétentes en Transjordanie, il ne serait pas possible d'absorber plus de 150 à 200.000 réfugiés.

A la suite d'une observation faite par le représentant des Quakers sur la longue durée des travaux préparatoires pour les grandes entreprises qui pourraient absorber un nombre considérable de réfugiés arabes, M. ETHRIDGE explique qu'il faudrait envisager une étape intermédiaire. Avant de s'engager dans ces grands travaux, les Etats arabes pourraient être persuadés d'entreprendre des travaux publics plus immédiats qui pourraient déjà faciliter l'absorption d'un nombre considérable de réfugiés. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'assistance, il faut tenir compte du fait que les Etats-Unis ne seront pas en mesure de voter de nouveaux crédits avant le mois de février ou de mars l'année prochaine:

Les représentants des QUAKERS et de la LIGUE demandent à la Commission ce qu'ils pourraient faire pour l'aider dans sa tâche.

Le PRESIDENT répond que sans nul doute la mission technique que la Commission se propose de créer pourrait profiter énormément d'une liaison étroite avec les organisations responsables pour l'assistance aux réfugiés.

Un des représentants des QUAKERS souligne le caractère non-politique de son organisation. Il se demande si les Quakers ne pourraient pas faire des démarches auprès des Gouvernements arabes en vue de souligner le caractère éminemment humanitaire de la question des réfugiés.

Le PRESIDENT fait remarquer que les Etats arabes considèrent n'avoir aucune responsabilité en ce qui concerne les réfugiés. A leur avis, l'existence des réfugiés est le résultat de l'action entreprise par Israel et ils ne se considèrent pas plus responsables pour trouver une solution qu'un autre pays membre des Nations Unies.

M. YALCIN croit, qu'à son avis, la clef du problème se trouve entre les mains des Juifs et il demande si les organisations....

nisations humanitaires disposent des moyens pour forcer les Juifs à accepter et à respecter la résolution de l'Assemblée en ce qui concerne les réfugiés. Comme la réponse est négative; M. Yalcin déclare que dans ce cas il ne faut pas avoir beaucoup d'espoir quant à la possibilité d'arriver à une solution satisfaisante.

Le PRESIDENT fait remarquer que la fixation des frontières entre Israel et les Etats arabes aura eu une influence considérable sur le nombre des réfugiés, d'abord parce que certains territoires actuellement sous le contrôle des autorités juives pourront redevenir des territoires arabes ce qui permettrait le retour des réfugiés sans aucune difficulté et également parce que la fixation des frontières stabilisera la situation dans la zone limitrophe et beaucoup de réfugiés seront prêts à rentrer dans ces circonstances nouvelles.